

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 491

présenté par  
M. Da Silva

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« délibérantes »

le mot :

« concordantes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'amélioration de l'insertion, au sein de l'article L. 4123-1 du code général des collectivités territoriales, de la majorité qualifiée prévue par le présent alinéa.